

DELIBERATION

COMMUNE DE MARCILLY LE CHATEL,

SEANCE DU 1^{er} juillet 2026 :

Présents : GOUBY Thierry, ROCHIGNEUX Didier, JOUIN Nicolas, GEORGES Déborah, GUICHERD Jennifer, MACHABERT Rémi, MEYER Cindy, PERRET Pierre, PORTAILLER Christian, ROYER Lysiane, TOURNEBIZE Marie-Thérèse, VAUCHE Joël

Absents : DUBREUIL Quentin donne pouvoir à JOUIN Nicolas, HENRI Delphine donne pouvoir à GEORGES Déborah, MARTINS Angélique donne pouvoir à ROCHIGNEUX Didier

Secrétaire de séance : TOURNEBIZE Marie-Thérèse

Objet : Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales (annule et remplace la délibération 2026-022 du 23/04/2026)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'à la suite des élections municipales exceptionnelles, il y a lieu de désigner les membres de la commission de contrôle des listes électorales. Depuis l'harmonisation des modes de scrutin dans les communes de plus et moins de 1000 habitants, la composition de la commission de contrôle des listes électorales dépend du nombre de liste élues en présence au sein du conseil municipal et non plus de la population municipale de la commune.

Du fait d'une seule liste présente, elle sera composée de trois membres dont :

- Un conseiller municipal (hors maire et adjoints)
- Un délégué de l'administration
- Un délégué du tribunal judiciaire

Pour Marcilly le Chatel, sont proposés :

- Rémi MACHABERT
- Cindy MEYER
- .Marie-Thérèse TOURNEBIZE

-Le Conseil Municipal désigne Cindy MEYER à l'unanimité:

Ont signé au registre tous les membres présents.
Copie certifiée conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201345-20260701-2026-034-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2026

Fait à MARCILLY LE CHATEL,
le 6 juillet 2026
Le Maire
Thierry GOUBY



Le secrétaire de séance,
Marie-Thérèse TOURNEBIZE